



**A l'attention de la collectivité des actionnaires
de la SPL AREC OCCITANIE**

A TOULOUSE, le 21/05/2024

Par courriel avec accusé de réception

Objet : Information actionnaires : augmentation de capital et création d'une filiale dédiée à la Délégation de Service Public portant sur la conception, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Région Occitanie

Chers actionnaires,

Nous vous avons partagé lors de notre précédente Assemblée Spéciale, d'une nouvelle activité en cours de développement qui sera portée par SPL AREC OCCITANIE. En effet, la Région Occitanie, principal actionnaire de la SPL AREC, a fait appel à l'AREC pour être accompagnée dans le déploiement et le financement d'ombrières photovoltaïques de parking pour de l'autoconsommation d'une partie de ses bâtiments, principalement des lycées. Depuis le printemps 2023, l'AREC et la Région Occitanie travaillent au montage de cette activité et ont retenu, comme précisé dans un précédent Conseil d'Administration, le principe d'une délégation de service public (concession).

Ce mode de gestion prévoira le transfert à la SPL AREC du financement, de la réalisation, de la gestion et de l'exploitation des équipements photovoltaïques dédiés à l'autoconsommation individuelle de la Région, sous son contrôle. La SPL sera rémunérée dans le cadre d'une redevance.

Une société d'investissement (filiale à 100% de la SPL AREC) permettra de porter l'investissement dans une grappe de 4,5 MWC en tiers-investissement et la filiale de la SPL AREC devra porter les démarches de commandes publiques pour la réalisation du projet.

En sus, au regard du plan d'affaire prévisionnel, de nouveaux fonds propres sont nécessaires pour la SPL AREC Occitanie, afin de porter cette opération dont l'investissement est aujourd'hui estimé à 8,919 M€. Une augmentation du capital de la SPL AREC Occitanie est nécessaire et sera proposée en délibération des actionnaires de la SPL lors d'une prochaine assemblée spéciale et conseil d'administration courant 2025.

Le capital actuel de la SPL AREC Occitanie s'élève à 41 791 007 € composé de 2 696 194 actions de 15,50 € de valeur nominale. La participation de la Région est actuellement d'un montant de 41 765 897 € correspondant à 99,93992 % du capital.

Le projet d'augmentation de capital porte sur un montant de 2 500 010,50 € par l'émission de 161 291 actions nouvelles à 15,5 €. Le capital social de la Région passera alors à 44 255 907,50 € soit 99,94331% du capital total de la SPL et interviendra dans le courant de l'année 2025

Dans ce contexte, la Région, dans sa délibération de la commission permanente du 05/04/2024 a adopté le Contrat de "Délégation de Service Public portant sur la conception, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Région Occitanie" au profit de la SPL AREC afin de développer, construire, exploiter des ombrières photovoltaïques sur 23 sites dont la Région reste propriétaire.

Elle a également adopté l'augmentation du capital présenté et la création d'une filiale dédiée (SAS ENERGIE PV D'OCCITANIE) lors de la commission permanente du 05/04/2024.

AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE
Société publique locale au capital de 41 791 007 euros
55 avenue Louis Breguet – 31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 809 415 243

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15



En votre qualité d'actionnaire, nous vous prions de bien vouloir délibérer lors de votre prochaine assemblée prévue à cet effet, sur l'augmentation de capital de la SPL d'une part et sur la création de la filiale dédiée à la Délégation de Service Public, d'autre part, qui portera le nom de SAS ENERGIE PV D'OCCITANIE.

En termes de calendrier :

- La création de la filiale a pour objectif de s'effectuer d'ici cette fin d'année 2024
- L'augmentation de capital de la SPL AREC dans le cadre de ce projet s'effectuera quant à elle sur le 1er trimestre 2025.

Vous trouverez deux propositions de projets de délibération jointe à ce courrier, que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner une fois votre instance passée. Cette délibération est une disposition légale incontournable (articles L1524-1 et L2121-29 du Code général des collectivités territoriales).

Sans délibération reçue de votre part, le représentant de votre collectivité ne pourra pas prendre part au vote sur ces deux sujets lors de nos prochaines instances d'Assemblée Spéciale et de Conseil d'administration de la SPL.

Je vous invite à retourner ces documents par courrier électronique à :

- Madame Rolande EYCHENNE à l'adresse suivante : rolande.eychenne@arec-occitanie.fr
- Et Madame Caroline Esponde à l'adresse suivante : caroline.esponde@arec-occitanie.fr

ou par adresse postale à l'adresse du siège social de l'agence, à savoir : SPL AREC OCCITANIE – à l'attention de Mme Eychenne/Mme Esponde- 55 avenue Louis Breguet – 31 400 TOULOUSE.

Je vous prie de croire, chers actionnaires, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.


Pour la SPL AREC OCCITANIE
Stéphane PÉRE
Directeur Général

Pièces jointes :

- *Projet de délibération relatif à l'augmentation de capital de la SPL*
- *Projet de délibération relatif à la création d'une filiale dédiée à la Délégation de Service Public*